



RENCONTRES DES PROFESSIONNELS RH DU 9 NOVEMBRE 2017  
(SUITE)

## Accueil d'un nouvel arrivant

Seconde partie de la restitution de la rencontre des Professionnels RH de 2017, consacrée à l'atelier « Recrutement/Intégration d'un nouvel arrivant »

**C**omme pour les Ateliers du Cisme en région, l'atelier sur le Recrutement/Intégration d'un nouvel arrivant a débuté par la présentation d'expériences de SSTI, portant sur la construction d'un parcours d'intégration et la mission du tuteur dans les SSTI.

On rappellera tout d'abord que le référentiel Amexist prévoit au point 5.9 que « l'intégration de tout nouvel arrivant est organisée. Une fiche de fonction est élaborée avant l'intégration du nouvel arrivant. Un livret d'accueil est à disposition de tout nouvel arrivant. »

La qualité de l'intégration des nouveaux salariés, qu'ils soient professionnels de santé, IPRP, personnel administratif... est donc valorisée par le référentiel de la profession et facilitée par l'existence d'une procédure, d'un livret d'accueil, mais aussi par la mise en place d'un véritable parcours, à l'écoute du nouvel arrivant.

Les parcours d'intégration prévoient généralement la remise d'un livret d'accueil, et des rencontres avec plusieurs salariés relevant de différents domaines d'activité au sein du SSTI, organisées sur les premières semaines de l'intégration. Certains SSTI prévoient la réalisation d'un bilan d'intégration à 6 mois après l'arrivée du nouveau salarié.

Cet atelier a également été l'occasion d'aborder les enjeux de la fonction tutorale dans le cadre de l'intégration d'un nouvel arrivant (en contrat de professionnalisation ou non) :

- ▶ favoriser la transmission des savoir-faire et l'autonomie professionnelle du nouvel entrant,

- ▶ valoriser le savoir-faire du tuteur et développer ses compétences relationnelles et pédagogiques,
- ▶ et enfin, permettre de diversifier les activités pour certains métiers (métiers du secrétariat notamment).

Les conditions pour être tuteur ont également été abordées. Même si elles dépendent de la culture de chaque SSTI, certaines semblent faire l'unanimité : justifier d'une expérience professionnelle suffisamment longue en rapport avec la qualification et avoir une qualification suffisante au regard de l'objectif de professionnalisation visé.

L'importance de la formation sur la fonction tutorale a, par ailleurs, été soulignée, même si aucune obligation juridique n'existe en la matière.

Enfin, les missions du tuteur sont diverses et peuvent être résumées autour des points suivants :

- ▶ guider les « tutorés » pendant la durée de leur parcours d'intégration, les aider, les informer,
- ▶ organiser l'activité des « tutorés » dans l'entreprise et contribuer à l'acquisition des savoir-faire professionnels,
- ▶ assurer la liaison entre les différents intervenants (Université, SSTI,...),
- ▶ participer à l'évaluation du suivi de la formation.

La rémunération de la fonction tutorale n'est, quant à elle, pas systématique, certains tuteurs disposant, en revanche, de temps spécialement alloués.

Les supports de présentation de cet atelier peuvent être retrouvés dans l'espace RH du site [www.presanse.fr](http://www.presanse.fr) ■

## NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

### Ouverture de la négociation annuelle portant sur les rémunérations minimales annuelles garanties

Comme chaque année, les partenaires sociaux ont ouvert, en décembre dernier, la négociation portant sur les rémunérations minimales annuelles garanties (RMAG).

Pour rappel, cette négociation s'organise en trois temps :

- une première réunion consacrée à l'échange d'informations (*réunion qui s'est tenue le 20 décembre 2017*),
- une seconde réunion consacrée aux propositions (*réunion fixée au 24 janvier 2018*),
- une troisième réunion consacrée à la finalisation de la négociation avec, le cas échéant, la conclusion d'un accord (*réunion fixée au 21 février 2018*).

A ce stade, on relèvera que les partenaires sociaux ont seulement procédé à l'échange d'informations portant notamment sur l'évolution des prix comparée à l'évolution de la RMAG pied de grille, l'évolution du plafond annuel de la Sécurité sociale, etc. Les données du rapport de branche, sur ce sujet, ont aussi pu être présentées.

L'association Présanse ne manquera pas de revenir vers les Services adhérents pour les tenir informés de l'avancée des discussions.



A retrouver sur le site [presanse.fr](http://presanse.fr) :

- ▶ **La Présentation du parcours d'intégration** + Annexes (Guides, Fiches pratiques...) par l'AST Grand Lyon.
- ▶ **La fonction tutorale** par l'AIST 19.